

République Française Département de la Moselle
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAZONCOURT**

Séance du 10 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTRAND Dominique, Maire

Présents: O. Artur, D. Bertrand, G. Bettinger, J. Lambert, S. Neis, J. Pereira, P. Schwartz

Absents-excuses : E Driant, J-C Baixas a donné pouvoir à D. Bertrand, P. Bettinger a donné pouvoir à G. Bettinger, F.Louyot a donné pouvoir à O. Artur, J-C Werth a donné pouvoir à S. Neis

Absents : V. Crone,

Aurélia CHALONS a été désignée secrétaire de séance

Forêt de Vaucremont

1) Devis travaux d'exploitation

Le Maire présente le nouveau technicien forestier chargé d'assurer la gestion de la forêt de Vaucremont. Il présente en sa présence un devis établi par l'ONF relatif à ses prestations pour un montant de 307.93€ HT soit 369.52€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis proposé.

Adopté à l'unanimité

2) Tarifs des menus produits effectués par les cessionnaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire les tarifs actuellement en vigueur à savoir :

Cession en menus produits	4€ la charbonnette
	8€ par stère quartiers rondins/parcelle difficile
	12€ par stère quartier rondins/parcelle facile

Adopté à l'unanimité

3) Etat prévisionnel des coupes 2026

Le maire présente le programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes établi par l'ONF représentant 996€ de recettes de fonctionnement qui seront inscrits au budget forêt 2026.

Adopté à l'unanimité

4) Proposition d'état d'assiette 2027

Le maire présente le projet d'aménagement de la forêt et la proposition d'état d'assiette pour l'année 2027 à savoir : amélioration de la parcelle 16 pour 2ha58 en peuplement chêne ; régénération des parcelles 13 (2ha50) et 6 (2ha78) en peuplement chêne et hêtre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition.

RPI : convention, règlement et tarifs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de la convention du Regroupement Pédagogique Intercommunal mise à jour pour l'année 2025-2026 et ses annexes notamment le règlement intérieur et les tarifs applicables au 1^{er} septembre 2025.

Tarifs de l'accueil périscolaire au 1^{er} septembre 2025 en fonction du quotient familial CAF :

Tarifs 2025 / 2026	ACCUEIL PERISCOLAIRE Mairie SANRY SUR NIED				
	Tranche 1 < 600	Tranche 2 601-900	Tranche 3 901 à 1200	Tranche 4 1201 à 1700	Tranche 5 > 1700
Coût matin (7h00 à 8h30) 1h30	1.28 €	2.07 €	2.55 €	3.02 €	3.83 €
Coût matin extérieur	1.59 €	2.58 €	3.19 €	3.78 €	4.78 €
Coût midi	5.88 €	8.51 €	9.91 €	11.30 €	13.03 €
Coût midi extérieur	7.34 €	10.63 €	12.39 €	14.13 €	16.28 €
Coût soir (16h15 à 18h45) 2h30	2.13 €	3.44 €	4.25 €	5.04 €	6.38 €
Coût soir extérieur	2.66 €	4.30 €	5.31 €	6.30 €	7.97 €
Coût d'une journée complète	9.28 €	14.01 €	16.71 €	19.36 €	23.23 €
Coût d'une journée complète extérieur	11.59 €	17.52 €	20.89 €	24.20 €	29.03 €
Absence non signalée	5.00 €				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette convention et ses annexes et charge le Maire de la signer et valide les tarifs du Regroupement Pédagogique Intercommunal pour l'année 2025-2026.

Vente de terrains

Le maire quitte la séance et confie la présidence au 1^{er} adjoint. Ce dernier soumet une proposition de vente à M. Freyer Cédric des terrains cadastrés section 20 parcelles 171 pour une surface de 1a28ca et 174 pour une surface de 2ca au prix de 7 500 € l'are soit pour la parcelle 171 : 9 600 € et pour la parcelle 174 : 150 €.

Ainsi que la vente de la parcelle cadastrée section 20 parcelle 117 pour une surface de 1a52ca au prix de 4 000€ l'are, soit 6 080€.

L'ensemble de ces ventes de terrains représentent un montant total de 15 830€.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'offre et charge M. Olivier Artur, 1^{er} adjoint de signer tous documents afférents à ce dossier.

Le maire rejoint la salle et soumet une proposition de vente à M. Collignon Jean-Louis des terrains cadastrés section 20 parcelles 172 pour une surface de 51ca, 173 pour une surface de 8ca et 175 pour une surface de 72ca au prix de 7 500 € l'are soit pour la parcelle 172 : 3 825 €, pour la parcelle 173 : 600 € et la parcelle 175 : 5 400€ soit un total de 9 825€.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'offre et charge le maire de signer tous documents afférents à ce dossier.

Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel à la disposition du Maire pour l'exercice de son Pouvoir de police en cas d'événement de sécurité civile.

En complément de l'intervention des services de secours sous la responsabilité du Directeur des opérations de secours, le Plan communal de sauvegarde participe à la protection des populations en organisant les obligations de sauvegarde du Maire vis-à-vis des administrés. L'objectif du Plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous les cas et éviter ainsi de basculer dans une crise.

Le Plan communal de sauvegarde est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile. Il doit permettre de gérer les différentes phases d'un événement. Celui-ci nous a été demandé pour la fin de l'année 2025 et devra être révisé tous les 5 ans.

Le Plan Communal de sauvegarde a ainsi été élaboré par la municipalité et sera transmis au Sdis pour modifications éventuelles. L'ensemble des réponses en cas de crise est donné. Il sera disponible en Mairie avec copie au Sdis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal abonde dans le sens où ce Plan répond à une organisation pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques prévus.

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention DETR - Création de liaisons douces

La commune de Bazoncourt a un projet de création de liaisons douces afin de relier les villages de Vaucremont, Bazoncourt et Berlize par un chemin sécurisé.

Le Conseil Municipal demande une subvention au titre de la DETR pour ce projet.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires en vue de l'obtention d'une subvention au titre de la DETR et décide de fixer le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>		<u>Ressources</u>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en € HT</i>
		DETR	25%	93 720.00 €
TRAVAUX	365 373.05 €	CD57 AMBITION Refusé	0%	0
AMO	2 200,00 €	Fonds Vert Cyclable Attribué	25% de 351 018€ HT	87 755.00 €
		Région Grand Est	30%	112 464.00 €
FRAIS DIVERS	7 307.46 €	Reste à charge	20 %	80 941.51 €
TOTAL en € HT	374 880.51 €	TOTAL en € HT	100,00%	374 880.51 €

Le Conseil, après avoir délibéré, est appelé à :

- Approuver le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- Autoriser le Maire à solliciter la subvention dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus
- Autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention Région Grand Est « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population » - Création de liaisons douces

La commune de Bazencourt a un projet de création de liaisons douces afin de relier les villages de Vaucremont, Bazencourt et Berlize par un chemin sécurisé.

Le Conseil Municipal demande une subvention au titre de la Région Grand Est « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population » pour ce projet.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires en vue de l'obtention d'une subvention au titre de la Région Grand Est « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population » et décide de fixer le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>		<u>Ressources</u>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en € HT</i>
		DETR	25%	93 720.00 €
TRAVAUX	365 373.05 €	CD57 AMBITION Refusé	0%	0
AMO	2 200,00 €	Fonds Vert Cyclable Attribué	25% de 351 018€ HT	87 755.00 €
		Région Grand Est	30%	112 464.00 €
FRAIS DIVERS	7 307.46 €	Reste à charge	20 %	80 941.51 €
TOTAL en € HT	374 880.51 €	TOTAL en € HT	100,00%	374 880.51 €

Le Conseil, après avoir délibéré, est appelé à :

- Approuver le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- Autoriser le Maire à solliciter la subvention dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus
- Autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

Adopté à l'unanimité

Appel d'offres des liaisons douces

Le maire présente le dossier de consultation complet fourni par Matec, concernant le marché de travaux pour la création de liaisons douces.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal charge le maire de lancer l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité

Certifié conforme à l'original

Bazoncourt, le 10 octobre 2025

Le Maire



Nb de conseillers en exercice 13

Nb de conseillers ayant pris part au vote 11

Date affichage le 10.10.2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le 10.10.2025

Publication et notification le 10.10.2025